



POSTE DE SECTIONNEMENT DE RUSAGONIS

Dossier d'information publique

Le 12 mars 2025

POSTE DE SECTIONNEMENT DE RUSAGONIS

DOSSIER D'INFORMATION PUBLIQUE

Introduction

Énergie NB prévoit construire un nouveau poste de sectionnement, y compris une tour de télécommunications autoportante près de la cour Megan, à l'ouest de la route Wilsey, qui sera connu sous le nom de projet de poste de sectionnement de Rusagonis, afin de répondre aux préoccupations concernant la fiabilité de sa ligne de transport qui alimente les clients de Fredericton Sud, New Maryland et Oromocto. Ce projet s'inscrit dans le plan stratégique d'Énergie NB visant à moderniser le réseau et à atténuer les conséquences du changement climatique.

Ce dossier d'information publique contient des détails sur la tour, son emplacement et des renseignements importants pour vous concernant le projet de poste de sectionnement de Rusagonis. Il est important de noter que vous recevez ce dossier d'information parce que vous vous trouvez à proximité de la tour, ou parce qu'elle sera construite dans votre communauté ou à proximité.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec les personnes suivantes dans les 30 jours suivants la date de publication ou au plus tard le 15 avril 2025.

Énergie NB

Michelle Jardine, Spécialiste, Biens-fonds

515 rue King

Fredericton (N.-B.) E3B 4X1

Courriel : RusagonisProject@nbpower.com

Téléphone : 1-506-429-5915

Commission de services régionaux de la capitale 11

Planification et développement

Ashley Brown, Agente de développement

860 rue Prospect, Fredericton (N.-B.) E3B 2T8

www.capitalrsc.ca

Téléphone : 1-506-453-2956

INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Bureau de district du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard

189 rue Prince William, 3e étage

Saint John (N.-B.) E2L 2B9

Téléphone : 1-855-465-6307

Télécopieur : 506-636-4339

Courriel : spectrumnb-spectrednb@ised-isde.gc.ca

Spécifications et emplacement de la tour

Énergie NB propose d'ériger une nouvelle tour autoportante en acier de 33,48 mètres, similaire à la photo 1 ci-dessous, sur une portion d'environ 3 acres du **NID 60188646**, située près de la cour Megan, à l'ouest du chemin Wilsey, à Rusagonis, au Nouveau-Brunswick, aux coordonnées suivantes **45.855563, -66. 624155** ou **45° 51' 20.3" N, 66° 37' 26.8" O.**



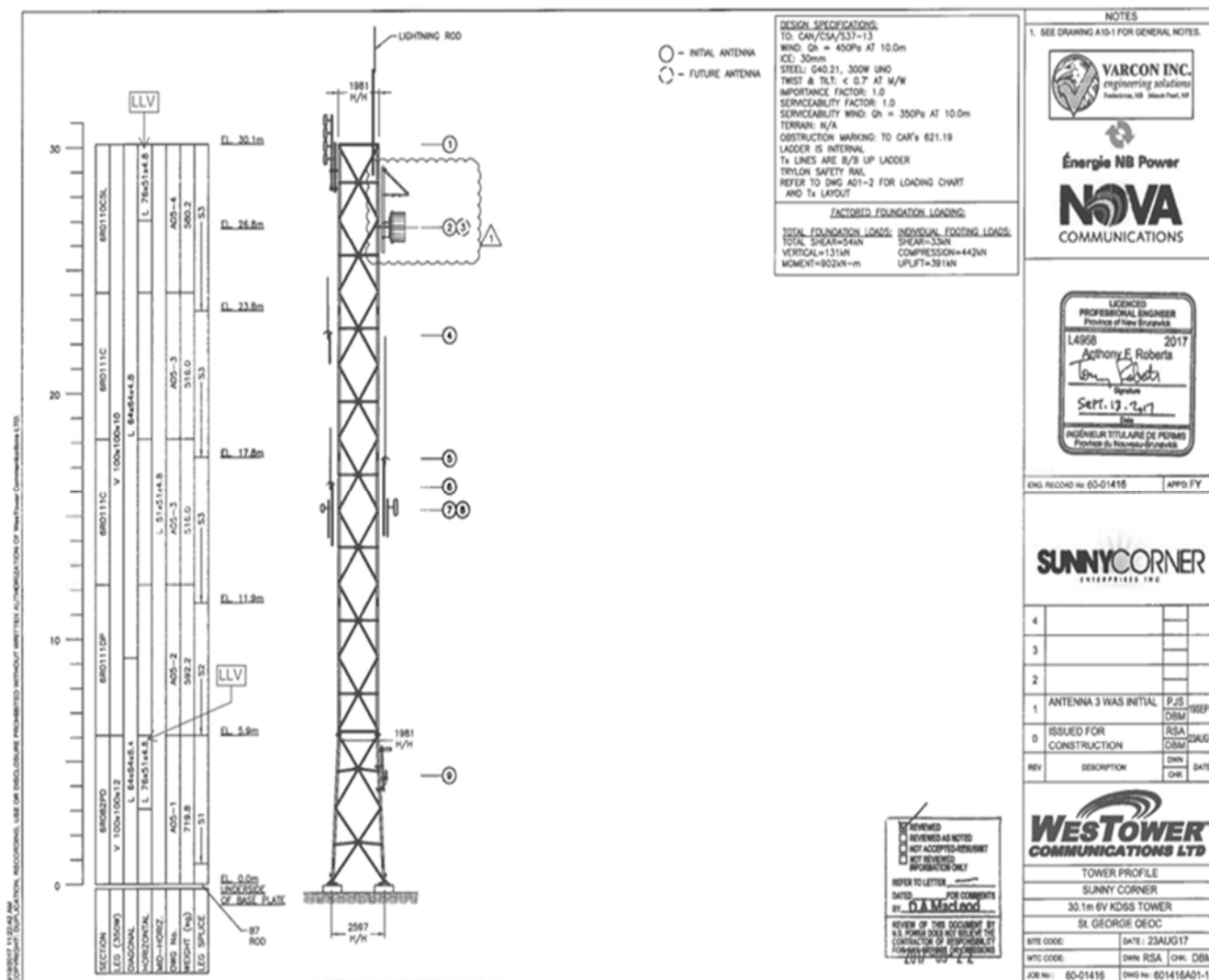
Photo 1 : Tour autoportante en acier de 30,48 mètres avec deux micro-ondes et bâtiment de commande



Photo 2 : Base de la tour.

La base de la tour mesure environ 4,3 mètres sur 4,3 mètres sur 4,3 mètres. La tour sera équipée de deux micro-ondes installés à une hauteur approximative de 30 mètres. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe A Renseignements sur les micro-ondes. Un paratonnerre d'une hauteur de un mètre et demi à trois mètres sera installé au sommet de la tour proposée. Un bâtiment de commande sera situé à la base de la tour et à l'intérieur de l'enceinte clôturée, comme le montre la photo 2.

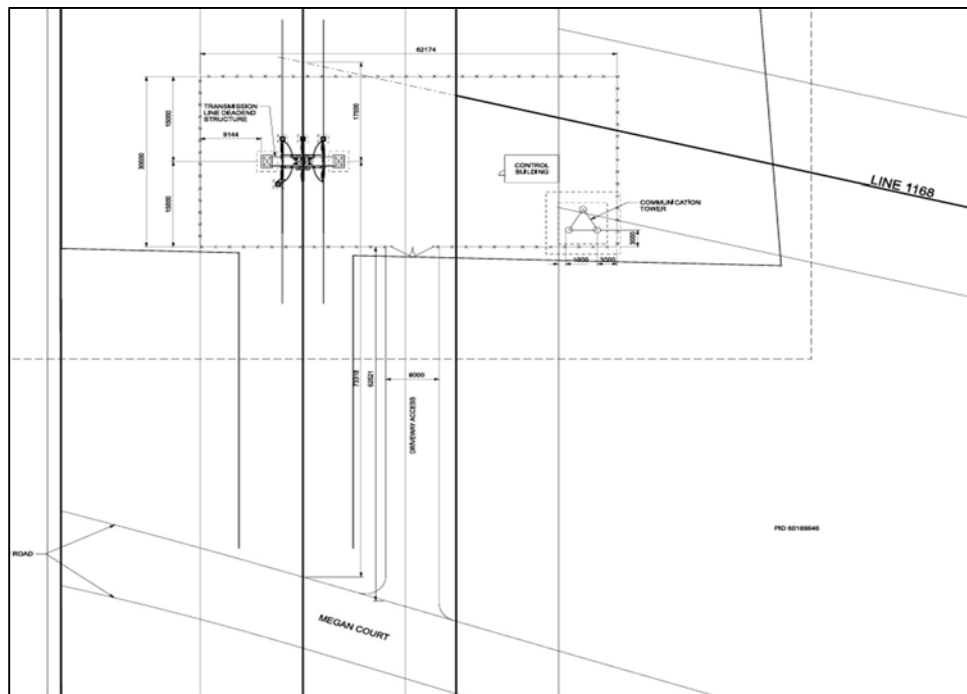
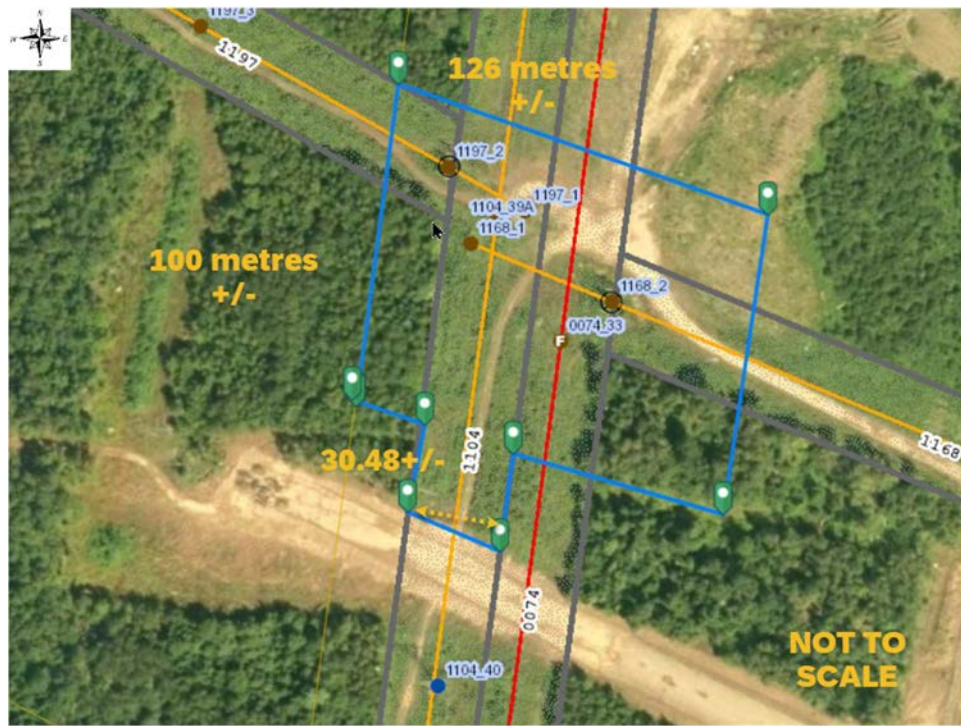
Dessin de profil de la tour



Emplacement de la tour

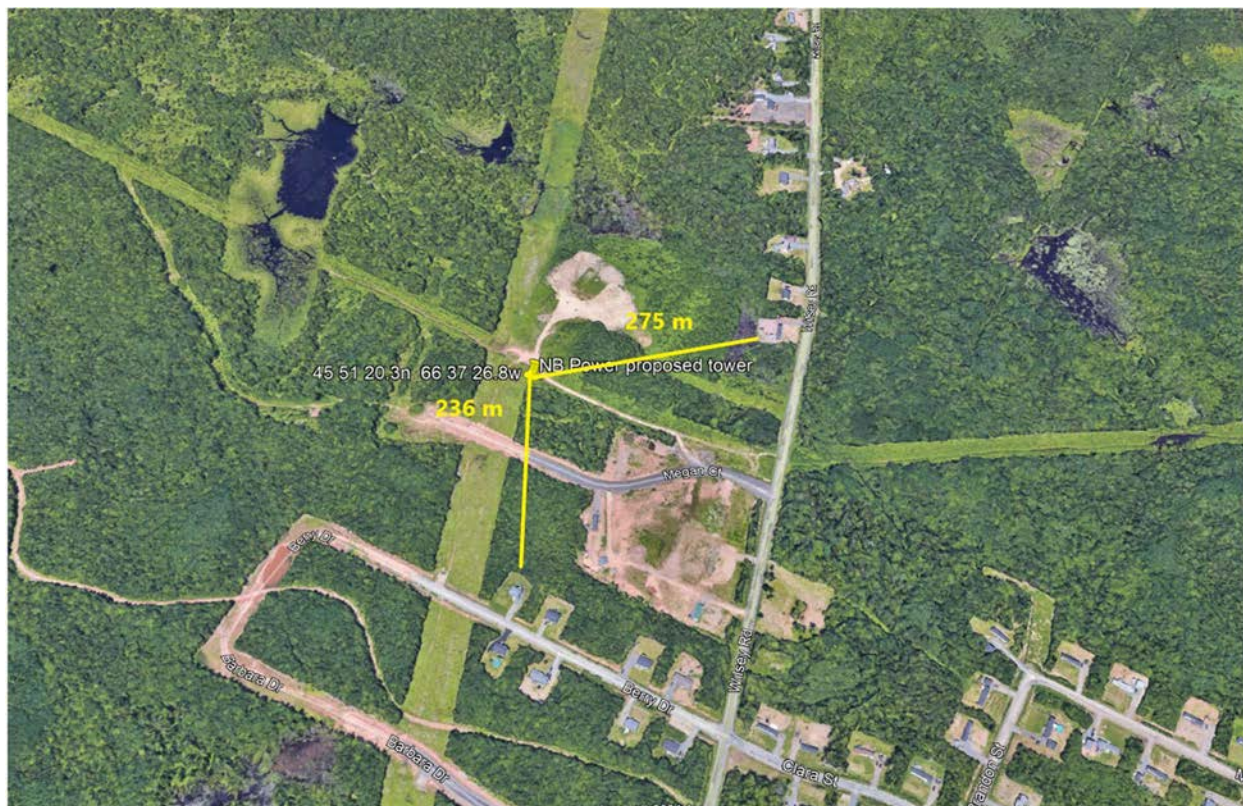
Énergie NB a choisi cet emplacement en raison des préoccupations liées à la fiabilité de la ligne de transport 1104 et de la proximité des infrastructures existantes. L'objectif de cette installation est d'accroître la fiabilité pour les clients de Fredericton Sud. L'installation d'un disjoncteur à cet endroit permettra d'isoler les défaillances et de limiter l'incidence sur les clients de Fredericton Sud, New Maryland et Oromocto. La tour radio assurera la communication et le contrôle à distance de l'équipement proposé.

Localisation du site proposé et plan de l'enceinte



Proximité des habitations par rapport au projet proposé

La maison la plus proche est située à 236 mètres de l'emplacement proposé pour la tour. Il n'y a pas d'écoles, d'hôpitaux ou de garderies signalées dans un rayon de 100,44 mètres (trois fois le rayon de la tour).



Limiter l'accès au public

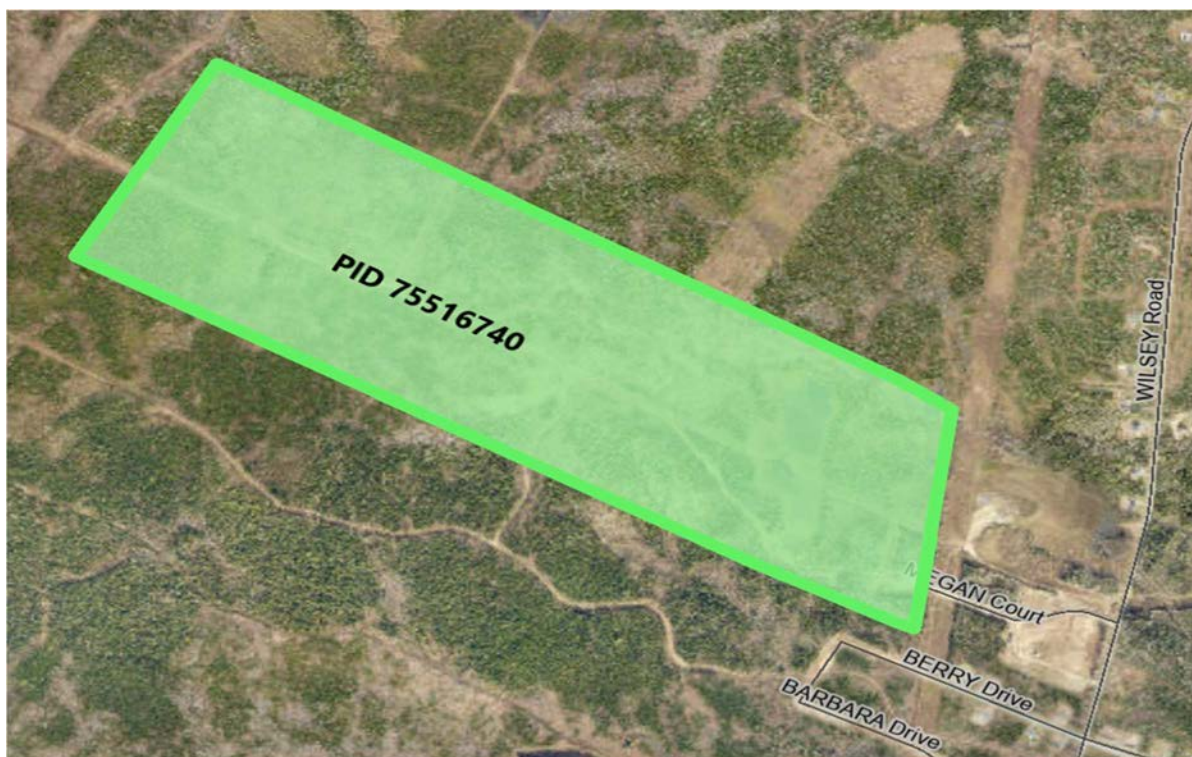
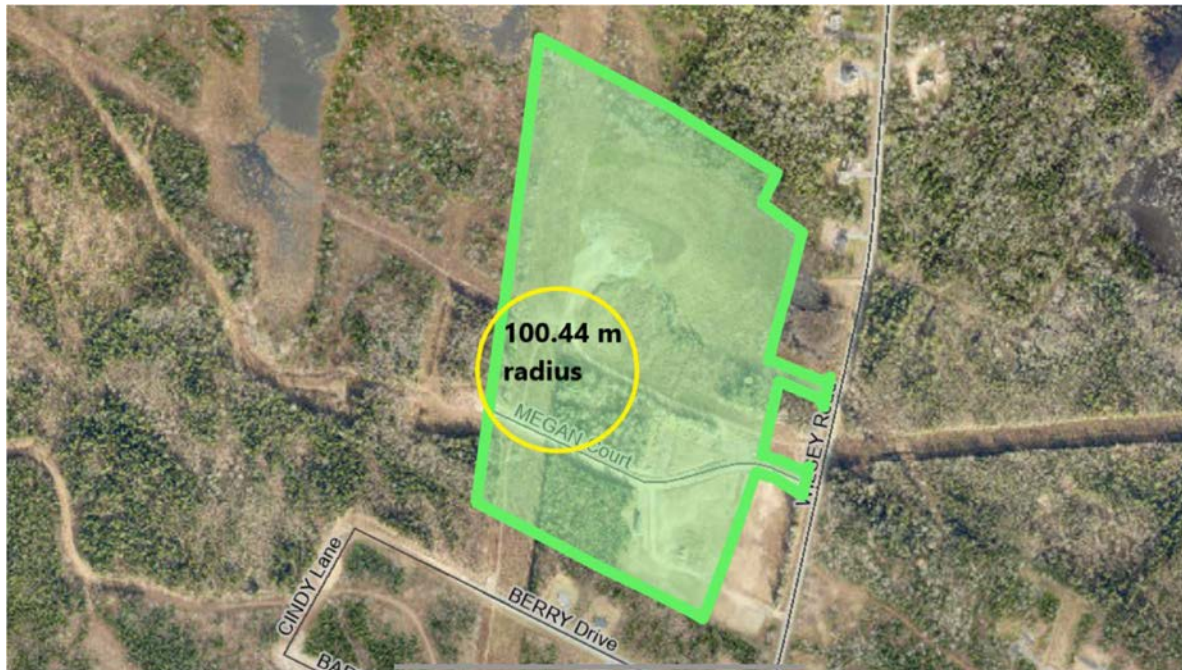
Le site de télécommunications est situé à plus de 300 mètres du chemin Wilsey. L'accès au site se fera par l'accès existant du chemin Wilsey à la cour Megan sur le NID 60188646. L'accès n'est pas actuellement fermé par une barrière ; cependant, Énergie NB peut installer une barrière, si nécessaire. La tour, les autres appareils électriques et le bâtiment de contrôle de l'équipement seront clôturés pour empêcher tout accès non autorisé.

Marquages d'obstacles aéronautiques

Aucun marquage aéronautique n'est requis pour cette installation. Les exigences en matière de marquage d'obstacles aéronautiques peuvent changer au fil du temps et Énergie NB est tenue de se conformer à tout changement d'exigences.

Rayon de notification requis

En utilisant un rayon de trois fois la hauteur proposée de la tour (33,48 mètres), la notification de tous les propriétaires fonciers dans un rayon de 100,44 mètres est requise. Il n'y a qu'un seul propriétaire foncier situé dans ce rayon, le NID 75516740, comme indiqué sur la carte du rayon de notification suivante.



Option de colocalisation

Énergie NB est tenue d'envisager d'abord la colocalisation lorsque cela est possible. Les tours les plus proches sont Eastlink, une tour de 78 mètres située à 1,8 km au nord-est (45,8694, -66,61034), et Rogers, avec une tour de 40 mètres située à 4,22 km à l'est (45,8535, -66,5696). Les deux emplacements sont trop éloignés de la zone de recherche ciblée par Énergie NB pour permettre une colocalisation ou obtenir les résultats souhaités.



Par conséquent, il n'existe aucune structure existante sur laquelle co-implanter les antennes. Si Énergie NB reçoit une demande de co-implantation d'un opérateur titulaire d'une licence pour installer ses antennes sur la tour proposée, la demande sera évaluée dans son intégralité.

Renseignements supplémentaires

Exigences applicables en matière de permis environnementaux

Énergie NB atteste que le projet proposé sera conforme à toutes les lois fédérales et provinciales applicables en matière d'environnement. L'empreinte du projet proposé se trouve à plus de 30 mètres du plan d'eau, du cours d'eau ou du marécage le plus proche. En outre, on prévoit que l'érection de la nouvelle tour proposée n'aura aucune incidence négative directe sur les oiseaux migrateurs ou les espèces en péril.

Exigences locales applicables en matière d'utilisation des sols

Ce projet est situé dans la Commission de services régionaux de la capitale 11, qui dispose de son propre protocole d'implantation des tours de systèmes d'antennes. Énergie NB suivra ce protocole, y compris son processus de consultation publique, qui respecte le document du ministère d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) - [CPC-2-0-03 — Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion](#).

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Des renseignements généraux sur les systèmes d'antennes au Canada sont disponibles sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'ISDE.

<https://ised-isde.canada.ca/site/gestion-spectre-telecommunications/fr/savoir-plus/documents-cles/procedures/circulaires-procedures-concernant-clients-cpc/cpc-2-0-03-systemes-dantennes-radiocommunications-radiodiffusion>

Déclaration de conformité au Code de sécurité 6 sur l'exposition aux radiofréquences

Énergie NB se conformera au Code de sécurité 6 de Santé Canada. Cette installation comportera deux antennes micro-ondes installées à 30 mètres au-dessus du sol dans une enceinte clôturée et verrouillée. Le site sera conçu de manière à ce que le public ne puisse pas s'approcher des antennes. À tout moment et en tout lieu où le public peut avoir accès, les émissions de l'installation sont bien inférieures aux limites établies. Veuillez consulter l'annexe B ci-jointe, Attestation civile pour le Code de sécurité 6.

Attestation civile

Énergie NB propose de construire un nouveau site de tour situé au NID 60188646 et atteste que toutes les installations seront construites conformément aux normes de construction contenues dans la dernière version de la norme CSA S37 (Antennes, tours et structures de support d'antennes) ainsi qu'à toutes les normes d'ingénierie et de construction applicables, y compris le Code national du bâtiment du Canada. Veuillez consulter l'annexe C ci-jointe, Attestation civile.

Conclusion

La nouvelle tour proposée permettra d'accroître la fiabilité du réseau de transport pour les clients de Fredericton Sud, New Maryland et Oromocto. La nouvelle tour est optimale en raison de sa proximité avec les infrastructures existantes et aura une incidence minimale sur la communauté ou les propriétés voisines.

Pour plus de renseignements sur ce projet, veuillez communiquer avec nous à

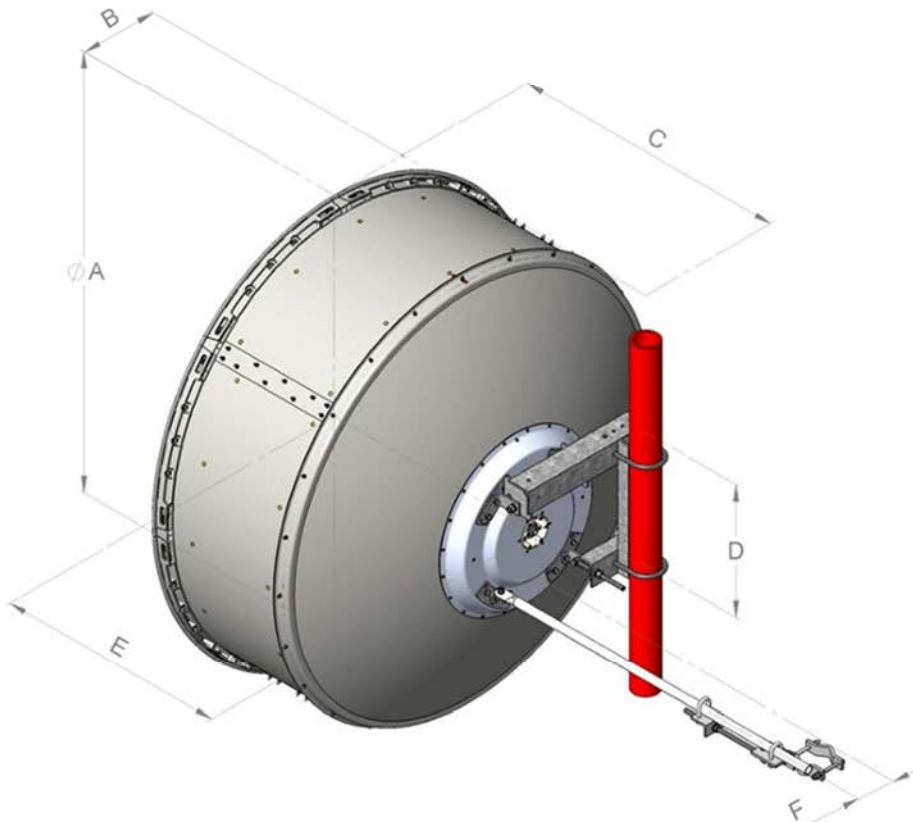
RusagonisProject@nbpower.com ou visiter notre site Web à l'adresse

www.nbpower.com/rusagonisproject

Appendix A – Microwave Information, Continued

Electrical Specifications

Operating Frequency Band	7.125 – 8.500 GHz
Gain, Low Band	40.1 dBi
Gain, Mid Band	40.8 dBi
Gain, Top Band	41.5 dBi
Boresite Cross Polarization Discrimination (XPD)	32 dB
Front-to-Back Ratio	67 dB
Beamwidth, Horizontal	1.5 °



Appendix A – Microwave Information, Continued

Antenna size, ft (m)	Dimensions in inches (mm)					F
	A	B	C	D	E	
6 (1.8)	74.8 (1899)	13.4 (340)	47.5 (1206)	22.4 (570)	39.4 (1001)	6.9 (174)

Wind Forces at Wind Velocity Survival Rating

Axial Force (FA)	10670 N 2,398.712 lbf
Angle α for MT Max	-120 °
Side Force (FS)	5286 N 1,188.34 lbf
Twisting Moment (MT)	4752 N-m 42,058.742 in lb
Zcg without Ice	363 mm 14.291 in
Zcg with 1/2 in (12 mm) Radial Ice	543 mm 21.378 in
Weight with 1/2 in (12 mm) Radial Ice	234 kg 515.881 lb

Product Specifications

COMMScope®



VHLP4-11W

1.2 m | 4 ft ValuLine® High Performance Low Profile Antenna, single-polarized,
10.125–11.700 GHz

General Specifications

Antenna Type	VHLP - ValuLine® High Performance Low Profile Antenna, single-polarized
Diameter, nominal	1.2 m 4 ft
Polarization	Single

Appendix A – Microwave Information, Continued

Electrical Specifications

Beamwidth, Horizontal	1.5 °
Beamwidth, Vertical	1.5 °
Cross Polarization Discrimination (XPD)	30 dB
Electrical Compliance	Brazil Anatel Class 2 ETSI 302 217 Class 3 US FCC Part 101A @ 10.55–10.7 GHz US FCC Part 101A @ 10.7–11.7 GHz US FCC Part 101B @ 10.125–11.7 GHz
Front-to-Back Ratio	66 dB
Gain, Low Band	40.2 dBi
Gain, Mid Band	40.7 dBi
Gain, Top Band	41.0 dBi
Operating Frequency Band	10.125 – 11.700 GHz
Radiation Pattern Envelope Reference (RPE)	7182 7183
Return Loss	17.7 dB
VSWR	1.30

Mechanical Specifications

Fine Azimuth Adjustment	±15°
Fine Elevation Adjustment	±15°
Mounting Pipe Diameter	115 mm 4.5 in
Net Weight	40 kg 88 lb
Side Struts, Included	1 inboard
Side Struts, Optional	1 inboard
Wind Velocity Operational	200 km/h 124 mph
Wind Velocity Survival Rating	250 km/h 155 mph

Wind Forces At Wind Velocity Survival Rating

Axial Force (FA)	5326 N 1197 lbf
Side Force (FS)	2638 N 593 lbf

Product Specifications

COMMScope®

VHLP4-11W

Twisting Moment (MT)	2370 N•m
Weight with 1/2 in (12 mm) Radial Ice	75 kg 165 lb
Zcg with 1/2 in (12 mm) Radial Ice	310 mm 12 in
Zcg without Ice	210 mm 8 in

POWERED BY



Appendix B – Safety Code 6 Declaration of Radio Frequency Exposure Compliance Attestation



Civil Attestation:

Date: 2024-12-19

Project: Rusagonis Switching Station Site 30m Tower

General Site Information	
Site Name	Megan Court Tower Site
Municipality	Sunbury-York south
Latitude	45 51 20.30 N
Longitude	66 37 26.80 W
Tower Height	30m
Tower Type	Free standing
Number of antennas	2, 1.8m and 1.2m Parabolic

To whom it may concern, NB Power, is proposing to build a new tower, site located at PID 60188646. NB Power attests that all its installations will be constructed with the structural standards contained in CSA S37-18 as well as all applicable engineering and construction standards, including the National Building Code of Canada. Furthermore, a final inspection will be conducted upon completion of the proposed site to confirm adherence to all of the above-mentioned standards.

Should you have any questions or wish to receive additional information, please do not hesitate to contact us at your convenience.

Signature: Troy Stafford

Civil Engineer Name: Troy Stafford, P.Eng.

Date: December 19th, 2024

Company: New Brunswick Power

Appendix C – Civil Attestation



Safety code 6 Declaration of RF Exposure Compliance Attestation:

Date: 2024-12-19

Project: Rusagonis Switching Station Site 30m Tower

General Site Information	
Site Name	Megan Court Tower Site
Municipality	Sunbury-York south
Latitude	45 51 20.30 N
Longitude	66 37 26.80 W
Tower Height	30m
Tower Type	Free standing
Number of antennas	2, 1.8m and 1.2m Parabolic

To whom it may concern, I attest that Health Canada's Safety Code 6 will be always complied with. To ensure compliance at the design stage, NB Power uses engineering best practices. These practices include preventing access in front of any of the antennas to the public. The nature of this installation will have two microwave antennas installed 30m above ground within a locked fenced compound. The site will be designed in a way that the public cannot come close to the antennas. At all times and anywhere the public can have access, emissions from the installation are well below the established limits.

Once the site is constructed, NB Power continuously monitors the power of the equipment remotely and will ensure Safety Code 6 compliance even if site modifications are made. Upon request by Innovation, Scientific and Economic Development (ISED) or other public authorities, NB Power can engage a third-party entity to perform live measurements to demonstrate compliance with Safety Code 6.

Should you have any questions or wish to receive additional information, please do not hesitate to contact us at your convenience.

Signature: _____

RF Engineer Name: Trevor Feltmate, P.Eng.

Date: December 19th, 2024

Company: New Brunswick Power

POSTE DE SECTIONNEMENT DE RUSAGONIS

Dossier d'information publique